

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Potassium (thiocyanate de) pour analyse

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 1 de 11

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Potassium (thiocyanate de) pour analyse

Numéro d'Enregistrement 01-2119543697-26-0000  
REACH:  
N° CAS: 333-20-0  
N° Index: 615-004-00-3  
N° CE: 206-370-1

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit  
Téléfax: 0203/5194-290  
Téléphone: 0203/5194-107/117

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H332  
Acute Tox. 4; H312  
Acute Tox. 4; H302  
Eye Irrit. 2; H319  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention  
d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Potassium (thiocyanate de) pour analyse**

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 2 de 11

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Formule: KSCN  
Poids moléculaire: 97,18 g/mol

**Composants dangereux**

| N° CAS   | Substance   |              |                       | Quantité |
|----------|---|--------------|-----------------------|----------|
|          | N° CE   | N° Index     | N° REACH              |          |
|          | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)  |              |                       |          |
| 333-20-0 | thiocyanate de potassium  |              |                       | 100 %    |
|          | 206-370-1   | 615-004-00-3 | 01-2119543697-26-0000 |          |
|          | Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H319<br>H412 EUH032 |              |                       |          |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

| N° CAS   | N° CE  | Substance                | Quantité |
|----------|--|--------------------------|----------|
|          | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA   |                          |          |
| 333-20-0 | 206-370-1  | thiocyanate de potassium | 100 %    |
|          | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 508 mg/kg |                          |          |

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.  
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.  
Appeler immédiatement un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Potassium (thiocyanate de) pour analyse

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 3 de 11

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
de l'eau si nécessaire avec du charbon actif  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant  
Excitation  
Spasmes  
Troubles du rythme cardiaque  
Collapsus circulatoire

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dégagement de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides non combustibles  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Potassium (thiocyanate de) pour analyse

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 4 de 11

#### Pour les non-secouristes

- Assurer une aération suffisante.
- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Procédures d'urgence
- Consulter un spécialiste
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

- Colmater les bouches de canalisations.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
- Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### Autres informations

- Assurer une aération suffisante.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
- Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.
- Utiliser un échappement (laboratoire).

#### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
- Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Potassium (thiocyanate de) pour analyse**

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 5 de 11

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Stocker dans un endroit sec.  
température de stockage +5°C - +30°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

| N° CAS   | Désignation                     | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                |
|----------|---------------------------------|-------------------|------------|-----------------------|
| 333-20-0 | thiocyanate de potassium        |                   |            |                       |
|          | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | systémique | 3,6 mg/m <sup>3</sup> |
|          | Salarié DNEL, à long terme      | dermique          | systémique | 5,1 mg/kg p.c./jour   |
|          | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation    | systémique | 0,9 mg/m <sup>3</sup> |
|          | Consommateur DNEL, à long terme | dermique          | systémique | 2,6 mg/kg p.c./jour   |
|          | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale    | systémique | 0,3 mg/kg p.c./jour   |

**Valeurs de référence PNEC**

| N° CAS   | Désignation   | Valeur      |
|----------|---|-------------|
| 333-20-0 | thiocyanate de potassium                                    |             |
|          | Milieu environnemental                                      |             |
|          | Eau douce   | 0,095 mg/l  |
|          | Eau douce (rejets discontinus)                              | 0,027 mg/l  |
|          | Eau de mer  | 0,009 mg/l  |
|          | Sédiment d'eau douce  | 0,543 mg/kg |
|          | Sédiment marin  | 0,054 mg/kg |
|          | Intoxication secondaire                                     | 1,667 mg/kg |
|          | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 30 mg/l     |
|          | Sol   | 6,336 mg/kg |

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

**Protection des mains**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Potassium (thiocyanate de) pour analyse**

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 6 de 11

Lors de contact fréquents avec les mains  
Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm  
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau  
Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm  
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2  
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|  |                          |                    |
|--|--------------------------|--------------------|
| L'état physique:   | solide                   |                    |
| Couleur:   | blanc                    |                    |
| Odeur:   | sans odeur               |                    |
| Seuil olfactif:  | Aucune donnée disponible |                    |
| Point de fusion/point de congélation:  |                          | 177 °C             |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: |                          | >400 °C            |
| Inflammabilité:  | Aucune donnée disponible |                    |
| Limite inférieure d'explosivité:   | Aucune donnée disponible |                    |
| Limite supérieure d'explosivité:   | Aucune donnée disponible |                    |
| Point d'éclair:  |                          | X                  |
| Température d'auto-inflammation:   | Aucune donnée disponible |                    |
| Température de décomposition:  |                          | 500 °C             |
| pH-Valeur (à 20 °C):   |                          | 5,3 - 8,5 (50 g/l) |
| Viscosité cinématique:   | Aucune donnée disponible |                    |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C)   |                          | >1000 g/L          |
| Solubilité dans d'autres solvants  | Aucune donnée disponible |                    |
| La vitesse de dissolution:   | Aucune donnée disponible |                    |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Potassium (thiocyanate de) pour analyse**

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 7 de 11

|                                       |                               |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible      |
| La stabilité de la dispersion:        | Aucune donnée disponible      |
| Pression de vapeur:<br>(à 20 °C)      | <0,001 hPa                    |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible      |
| Densité (à 20 °C):                    | 1,91 g/cm <sup>3</sup>        |
| Densité relative:                     | Aucune donnée disponible      |
| Densité apparente:                    | ~750 - 1000 kg/m <sup>3</sup> |
| Densité de vapeur relative:           | Aucune donnée disponible      |
| Caractéristiques des particules:      | Aucune donnée disponible      |

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

100%

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Agent oxydant

Acide

Formation de: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique)

**10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Potassium (thiocyanate de) pour analyse**

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 8 de 11

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

Nocif par inhalation.

irritations des muqueuses

| N° CAS   | Substance                        |                   |                |                     |                    |
|----------|----------------------------------|-------------------|----------------|---------------------|--------------------|
|          | Voie d'exposition                | Dose              | Espèce         | Source              | Méthode            |
| 333-20-0 | thiocyanate de potassium         |                   |                |                     |                    |
|          | orale                            | DL50 508 mg/kg    | Japanese quail | Study report (1999) | OECD Guideline 401 |
|          | cutanée                          | DL50 > 2000 mg/kg | Rat            | Study report (2003) | OECD Guideline 402 |
|          | inhalation vapeur                | ATE 11 mg/l       |                |                     |                    |
|          | inhalation poussières/brouillard | ATE 1,5 mg/l      |                |                     |                    |

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée disponible

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Potassium (thiocyanate de) pour analyse

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 9 de 11

**Autres informations**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Irritant

Excitation

Spasmes

Troubles du rythme cardiaque

Collapsus circulatoire

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

| N° CAS   | Substance                         |                |           |                                 |                     |  |
|----------|-----------------------------------|----------------|-----------|---------------------------------|---------------------|--|
|          | Toxicité aquatique                | Dose           | [h]   [d] | Espèce                          | Source              | Méthode                                  |
| 333-20-0 | thiocyanate de potassium          |                |           |                                 |                     |  |
|          | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50 65 mg/l   | 96 h      | Oncorhynchus mykiss             | Study report (1999) | EU Method C.1                            |
|          | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r 116 mg/l | 72 h      | Pseudokirchneriella subcapitata | Study report (1999) | OECD Guideline 201                       |
|          | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l 3,56 | 48 h      | Daphnia magna                   | Study report (1999) | OECD Guideline 202                       |
|          | Toxicité pour les poissons        | NOEC mg/l 1,84 | 124 d     | Pimephales promelas             | Study report (1994) | Test was based on exposing juvenile fath |
|          | Toxicité pour les crustacés       | NOEC mg/l 1,25 | 21 d      | Daphnia magna                   | Study report (2005) | OECD Guideline 211                       |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

80 %; 28 d; aerob

OECD 301D

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

| N° CAS   | Substance                | Log Pow |
|----------|--------------------------|---------|
| 333-20-0 | thiocyanate de potassium | -2,52   |

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Aucune donnée disponible

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Aucune donnée disponible

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Potassium (thiocyanate de) pour analyse

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 10 de 11

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas mélanger à d'autres déchets.

##### L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

###### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport fluvial (ADN)

###### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport maritime (IMDG)

###### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

###### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

###### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Potassium (thiocyanate de) pour analyse

Date de révision: 17.08.2023

Code du produit: 15273

Page 11 de 11

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

##### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

#### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Irrit: Irritation oculaire

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.